



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil-sous-Bois, le 29 juin 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer : premier Conseil de la nouvelle mandature 2012/15 sous la présidence de Jérôme Despey

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière viticole s'est réuni le 27 juin 2012, sous la présidence de Jérôme Despey.

Jérôme Despey a ainsi présidé le premier Conseil de la nouvelle mandature 2012/15 ; son arrêté de nomination ayant été signé le 24 mai dernier par le ministre en charge de l'Agriculture.

À l'occasion de ce Conseil, FranceAgriMer a communiqué aux professionnels les dernières données économiques disponibles, avec notamment un point sur la conjoncture nationale.

Conjoncture nationale : un volume de transactions toujours en progression, des prix moyens modérés

D'après les données disponibles à dix mois de campagne 2011/12, et malgré quelques difficultés de retraitement signalées, la situation des marchés « vrac » à la production permet toujours d'observer une progression d'ensemble du cumul des transactions sans IG, IGP et AOC en volume, qui semble indiquer une évolution favorable des ventes à ce stade de la filière.

Par rapport à la campagne précédente, l'augmentation des prix moyens de campagne reste par contre plus modeste qu'en 2010/11, avec un amortissement des cours rouges et rosés pour les vins sans IG et IGP et une tendance à la modération des prix moyens sur les AOC vendues en « vrac ».

Cf. pour en savoir plus : *Note de conjoncture vins de FranceAgriMer*, juin 2012.

OCM : point sur la consommation de l'enveloppe nationale 2011/12 au 22 juin 2012

Comme traditionnellement, un point sur la consommation des crédits de l'enveloppe 2011/12 du programme quinquennal français de l'OCM vitivinicole (pour mémoire 284,3 M€) a été présenté aux membres du Conseil.

Au 22 juin 2012, 192,8 millions d'euros ont été consommés, soit + 22 millions d'euros par rapport au Conseil spécialisé de mai dernier et 68 % de l'enveloppe annuelle.

FranceAgriMer a également présenté aux membres du Conseil un point sur l'avancement des paiements des mesures « restructuration et reconversion du vignoble » de la campagne 2010/11 et « promotion pays tiers ».

OCM : mise en œuvre d'un référentiel pour la mesure « promotion pays tiers » pour les interprofessions

Le Conseil a également pris connaissance d'un projet de décision du directeur général de FranceAgriMer visant à préciser les conditions d'éligibilité à la mesure « promotion sur les marchés des pays tiers » de l'OCM vitivinicole des actions de promotion des interprofessions dans les pays tiers et à formaliser la liste des pièces à présenter dans les demandes de paiement de fin de phase ou de solde.

Ce projet de décision est l'équivalent pour les interprofessions de celui présenté pour les entreprises. Il s'agit de préciser divers points d'interprétation des textes en cours, les assiettes éligibles et les modalités de mise en œuvre.

Les membres du Conseil ont donné un avis favorable sur ce projet.

OCM : augmentation des taux d'avance dans le cadre d'un plan collectif local de restructuration du vignoble

Le projet de décision soumis et acté au Conseil spécialisé du 18 avril dernier présentait un taux maximal d'avance pour les PCL2 de 7 000 €/ha. Il est proposé d'augmenter le taux d'avance pour les PCL2 et de l'aligner sur le taux d'aide plantation minimum hors palissage et irrigation soit 8 300 €/ha, ce que permet le niveau de garantie déjà déposée.

Les taux d'avance PCL3 demeurent inchangés par rapport à la précédente décision.

Le Conseil a donné un avis favorable sur ce projet de décision du directeur général de FranceAgriMer.

OCM : dérogations concernant la mesure « restructuration et reconversion du vignoble » pour tenir compte de certains épisodes climatiques

Le Conseil a donné un avis favorable sur un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 13 avril 2012 relatif aux modalités d'octroi de l'aide à la restructuration et à la reconversion du vignoble pour la campagne 2011/12 et modifiant les arrêtés relatifs aux campagnes 2009/10 et 2010/11.

Suite aux épisodes climatiques (grêle dans le Var et gel hivernal dans la vallée du Rhône), un nombre réduit de parcelles sévèrement touchées doivent être arrachées très rapidement, après contrôle (au plus tard le 31 juillet 2012).

Le projet d'arrêté présenté aux membres du Conseil permet au directeur général de FranceAgriMer d'accorder des dérogations à la date limite de réception des dossiers d'arrachage préalable, fixée initialement au 30 avril 2012, pour les exploitations concernées par ces épisodes climatiques.

Mise en œuvre d'un régime d'aide à la plantation de vergers de fruits à cidre pour la campagne 2012/13

Cette mesure vise à favoriser l'évolution variétale nécessaire pour mieux adapter la production aux besoins quantitatifs et qualitatifs de la filière cidricole et à accompagner l'évolution des exploitations vers des vergers « professionnels » (d'une taille permettant la rentabilité et la transmissibilité).

Ce soutien prend la forme d'une aide aux investissements pour la plantation de vergers de fruits à cidre sur le territoire national pour la campagne 2012/13.

L'aide est fixée à 2 000 €/ha pour les plantations accompagnées d'un engagement d'arrachage et à 1 000 €/ha pour les autres cas.

Le Conseil a donné un avis favorable sur ce projet de décision du directeur général de FranceAgriMer.

Conditions d'autorisation de l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins

Les membres du Conseil ont donné un avis favorable sur un projet d'arrêté relatif aux conditions d'autorisation de l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel (enrichissement) en vue de l'élaboration des vins, pris en application de l'article 19 du décret n°2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques œnologiques.

Ce projet d'arrêté encadre la mise en œuvre de la nouvelle procédure régionalisée en fixant les modalités selon lesquelles le préfet de région peut autoriser l'enrichissement et l'enrichissement par sucrage à sec dans certains départements de France.

Cette déconcentration de la procédure permettra de mieux prendre en compte les contraintes et spécificités locales dans le traitement des demandes et d'accélérer la prise de décision.

Ce projet fera l'objet d'une présentation en Comité national AOC vin de l'INAO et en Comité national IGP vin de l'INAO.

Le prochain Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière viticole se réunira le 18 juillet 2012.

Contacts presse FranceAgriMer

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr